



057456/EU XXIV.GP
Eingelangt am 25/07/11

**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

13019/11
(OR. en)

PRESSE 252
PR CO 49

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3107^{ème} session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 18 juillet 2011

Président

M. Mikolaj Dowgielewicz

Secrétaire d'État aux affaires européennes de la Pologne

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

13019/11

1

FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a approuvé un projet de décision visant à étendre la garantie de l'UE pour les opérations extérieures de la **Banque européenne d'investissement**. Les modifications apportées comprennent notamment le relèvement d'un milliard d'euros des plafonds prévus pour les opérations de la BEI dans les pays méditerranéens qui entreprennent des réformes politiques.*

*Le Conseil a également examiné le **programme de travail** que la présidence polonaise a établi pour la durée de son mandat (de juillet à décembre 2011).*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

RÉFORME DU STATUT DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	6
CADRE FINANCIER PLURIANNUEL.....	7
CONSEIL EUROPÉEN.....	8
PROGRAMME DE LA PRÉSIDENCE.....	9
DIVERS	10

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Garantie de l'UE pour les opérations extérieures de la BEI.....	11
---	----

POLITIQUE COMMERCIALE

– Australie et Nouvelle-Zélande - Accords sur la reconnaissance mutuelle - Évaluation de la conformité	11
– Antidumping - Éléments de fixation en fer ou en acier - Chine et Malaisie.....	11

EMPLOI

– Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de l'Autriche.....	12
--	----

NOMINATIONS

– Tribunal de la fonction publique de l'UE.....	12
---	----

PROCÉDURE ÉCRITE

– Budgets: Fonds de solidarité pour la République tchèque, la Slovénie et la Croatie.....	13
---	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Jean DE RUYT

Représentant permanent

Bulgarie:

M. Konstantin DIMITROV

Vice-ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Werner HOYER

Ministre au ministère des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

Mme Lucinda CREIGHTON

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Grèce:

Mme Marilisa XENOGIANNAKOPOULOU

Vice-ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Jean LEONETTI

Ministre auprès du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Affaires européennes

Italie:

M. Alfredo MANTICA

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Représentant permanent

Lettonie:

M. Ķirts Valdis KRISTOVSKIS

Ministre des affaires étrangères

Lituuanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Ben KNAPEN

Ministre des affaires européennes et de la coopération internationale

Autriche:

M. Walter GRAHAMMER

Représentant permanent

Pologne:

M. Mikolaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Roumanie:

M. Mihnea MOTOČ

Représentant permanent

Slovénie:

M. Rado GENORIO

Représentant permanent

Slovaquie:

M. Mikuláš DZURINDA

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires européennes et du commerce extérieur

Suède:

M. Oscar WÅGLUND SÖDERSTRÖM

Secrétaire d'État auprès du ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

M. Janusz LEWANDOWSKI

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**RÉFORME DU STATUT DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE**

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur des propositions de modifications du statut de la Cour de justice de l'Union européenne (*doc. 8787/11*).

Il a chargé le Comité des représentants permanents de superviser les travaux techniques menés au sujet de la réforme proposée, en tenant compte des débats, en vue de lui permettre de parvenir rapidement à un accord.

Les propositions de modifications, qui ont été demandées par la Cour, visent à renforcer l'efficacité du travail des trois juridictions qui composent la Cour de justice et à limiter la durée de la procédure. Elles ont trait en particulier à la composition de la grande chambre et à l'institution de la fonction de vice-président de la Cour, à l'augmentation du nombre des juges du Tribunal, qui passerait de 27 à 39, et à la possibilité d'adoindre des juges par intérim au Tribunal de la fonction publique.

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

Le Conseil a pris note de la présentation, par la Commission, de ses propositions relatives au cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020 ([doc. 12474/11](#) + [12475/11](#)).

La présidence a l'intention de procéder à un premier échange de vues sur le nouveau cadre financier pluriannuel lors d'une réunion informelle des ministres qui aura lieu à Sopot (Pologne) les 28 et 29 juillet. Les travaux techniques sur ces propositions commenceront ensuite.

Le CPF plafonne les dépenses de l'UE pendant une période déterminée en fixant les montants annuels maximums pour chaque rubrique (c'est-à-dire pour chaque catégorie) de dépenses en termes d'engagements, ainsi que les montants annuels totaux des dépenses d'engagements et de paiements. Il impose donc une discipline budgétaire à l'UE en faisant en sorte que le budget annuel de l'Union ne dépasse pas les plafonds convenus et facilite ainsi l'adoption du budget chaque année. Dans le même temps, il traduit en chiffres les priorités politiques de l'UE.

CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil a fait le bilan des mesures adoptées à la suite de la réunion du Conseil européen des 23 et 24 juin (*doc. 12842/11*).

Lors de cette réunion, le Conseil européen s'est principalement intéressé aux questions économiques, aux migrations et aux événements survenant dans le voisinage méridional de l'UE.

PROGRAMME DE LA PRÉSIDENCE

Le Conseil a pris acte de la présentation, par la présidence polonaise, du programme de travail qu'elle a établi pour la durée de son mandat, qui s'étend de juillet à décembre 2011. Il a procédé à un bref échange de vues.

La présidence polonaise entend se concentrer sur les trois priorités suivantes:

- l'intégration européenne en tant que source de croissance;
- une Europe sûre;
- une Europe qui tire profit de l'ouverture.

DIVERS

Le Conseil:

- a été informé par la délégation du Royaume-Uni de la tenue, à Londres les 1^{er} et 2 novembred'une conférence internationale sur l'utilisation et le contrôle du cyberspace ;
- a été informé par la délégation chypriote d'un accident survenu le 11 juillet à la **base navale de Mari** ;
- a pris acte des préoccupations exprimées par la délégation lituanienne en ce qui concerne la non-exécution d'un **mandat d'arrêt européen**.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Garantie de l'UE pour les opérations extérieures de la BEI

Le Conseil a approuvé aujourd'hui un accord intervenu avec le Parlement européen concernant une décision visant à étendre la garantie budgétaire de l'UE pour les opérations extérieures de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour couvrir le reste de la durée du cadre financier actuel (2007- 2013).

Pour de plus amples informations, voir le document [12747/11](#).

POLITIQUE COMMERCIALE

Australie et Nouvelle-Zélande - Accords sur la reconnaissance mutuelle - Évaluation de la conformité

Le Conseil a autorisé la signature de deux accords:

- un accord portant modification de l'accord conclu entre l'Union européenne et l'Australie sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, de certificats et de marquages; et
- un accord portant modification de l'accord conclu entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité.

Les accords modificatifs, qui ont pour but d'améliorer et de simplifier les accords actuels, seront conclus ultérieurement, lorsque le Parlement européen aura donné son approbation.

Antidumping - Éléments de fixation en fer ou en acier - Chine et Malaisie

Le Conseil a adopté un règlement portant extension du droit antidumping institué par le règlement (CE) n° 91/2009 sur les importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier originaires de Chine aux importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier expédiés de Malaisie, qu'ils aient ou non été déclarés originaires de ce pays (*doc. 12110/11*).

EMPLOI

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de l'Autriche

Le Conseil a adopté deux décisions concernant la mobilisation d'un montant total de 9,51 millions d'euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), en vue d'apporter un soutien aux travailleurs ayant perdu leur emploi en Autriche.

Un montant de 8,28 millions d'euros a été alloué pour les travailleurs du secteur métallurgique de Styrie et Basse-Autriche qui ont été licenciés en raison d'une chute de la demande pour les produits de la métallurgie de base due à la crise économique mondiale. Un montant supplémentaire de 1,22 million d'euros sera mobilisé pour soutenir les travailleurs licenciés de l'entreprise autrichienne Technologie & Systemtechnik, qui ont perdu leur emploi à la suite de la délocalisation de la production de cartes de circuits imprimés vers des pays tiers résultant de modifications majeures de la structure du commerce mondial.

Le Conseil a également adopté une décision visant à mobiliser un montant supplémentaire de 610 000 euros au titre du FEM pour financer l'assistance technique, notamment des actions de suivi et d'information, et un soutien en vue de l'organisation de réunions d'experts des États membres et de séminaires sur la mise en œuvre du FEM.

NOMINATIONS

Tribunal de la fonction publique de l'UE

Le Conseil a nommé trois juges au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne pour la période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2017 (*doc. 9003/1/11*):

- M. René BARENTS
- M. Kieran BRADLEY
- M. Ezio PERILLO

Le Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne est composé de sept juges nommés par le Conseil. Leur mandat est de six ans; il est renouvelable après un appel à candidatures et après avoir reçu l'avis d'un comité composé de sept personnalités choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal et des juristes possédant des compétences notoires.

PROCÉDURE ÉCRITE

Budgets: Fonds de solidarité pour la République tchèque, la Slovénie et la Croatie

Le Conseil a approuvé, par une procédure écrite dont l'échéance était fixée au 14 juillet, les amendements du Parlement européen relatifs à l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 19,5 millions d'euros en faveur de la République tchèque, la Slovénie et la Croatie, qui ont été touchés par de graves inondations durant les mois d'août et de septembre 2010¹.

Conformément à la position adoptée par le Parlement européen concernant le projet de budget rectificatif n° 2 au budget 2011, le Conseil est convenu d'utiliser les fonds excédentaires au titre des projets dans le domaine de l'énergie relevant du plan européen pour la relance économique afin de couvrir les paiements effectués en faveur de ces trois pays. Un montant supplémentaire de 182,4 millions d'euros de fonds non dépensés alloués initialement au plan européen pour la relance économique est utilisé pour la réserve négative constituée par l'autorité budgétaire lors de l'adoption du projet de budget rectificatif n° 1 au budget 2011. En outre, les paiements pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation sont augmentés de 50 millions d'euros.

¹ Les délégations autrichienne, néerlandaise et suédoise ont voté contre.